

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 12 JUIN 2023 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 3 : Gilles Bernatchez
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard,
maire-suppléant
Poste no 6 : André Minville

Et :

Le directeur général
et greffier-trésorier : Stéphane Gamache

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2023, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2023.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. PAIEMENT DE LA FACTURE 2639 DE DELISLE-DELISLE, AVOCAT.**
- 10. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AINÉS(E)S (PRIMA).**

11. **INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE BALLEES.**
12. **DEMANDE DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS.**
13. **DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE - RÉF.: TOURNOI DE GOLF ANNUEL.**
14. **EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2023 ET SUIVANTES.**
15. **ÉCLAIRAGE DE RUES.**
16. **AFFAIRES NOUVELLES.**
 - A)
 - B)
 - C)
17. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**
18. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 16 des éléments suivants :

- A) **ACOMPTE SUR LA FACTURE 287 À TI-ZOUR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.**
 - B) **FONDS POUR LES FESTIVITÉS ENTOURANT LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.**
 - C) **DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE.**
 - D) **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE.**
3. **LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mai 2023 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mai 2023 soit et est adopté tel que présenté.

4. **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2023, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 153 457,63 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2479 à 2489, les dépôts directs 1 404 à 1 434 ainsi que les prélèvements 1 125 à 1 162 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 31 mai 2023 et totalisant la somme de 153 457,63 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2023.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2023 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2023 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 mai 2023 : 1 302 447,97 \$

Dépenses :

Au 31 mai 2023 : 778 947,04 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2023 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

Aucune correspondance n'est déposée.

9. RÉSOLUTION 23-073 - PAIEMENT DE LA FACTURE 2639 À DELISLE-DELISLE, AVOCAT.

CONSIDÉRANT la facture 2639 de Delisle-Delisle, avocat pour des services professionnels rendus et déboursés encourus au 30 avril 2023 dans divers dossiers,

facture au montant de 1 858,18 \$,
taxes incluses.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU' autorisation de paiement de la facture 2639 de
Delisle-Delisle, avocat, au montant de
1 858,18 \$, taxes incluses, soit et est donnée.

**10. RÉOLUTION 23-074 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE
CADRE DU PROGRAMME D' INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
POUR LES AÎNÉ(E)S (PRIMA) .**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a pris
connaissance du guide du PRIMA et
qu'elle désire déposer une
demande d'aide financière.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de
Murdochville autorise le dépôt d'une demande
d'aide financière dans le cadre du Programme
d'infrastructures municipales pour les aînés(e)s
(PRIMA) .

QUE la Ville de Murdochville s'engage à respecter
toutes les modalités qui s'appliquent à elle et
qui sont stipulées dans le guide du PRIMA.

QUE la Ville de Murdochville s'engage, si elle
obtient une aide financière relativement à sa
demande, à payer les coûts d'exploitation
continue et d'entretien de la ou des infra-
structures subventionnées.

QUE la Ville de Murdochville confirme qu'elle
assumera tous les coûts au-delà de l'aide
financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y
compris tout dépassement de coûts.

QUE le directeur général et greffier-trésorier,
monsieur Stéphane Gamache, soit et est nommé à
titre de responsable de la demande faite dans le
cadre du Programme d'infrastructures municipales
pour les aînés(e)s (PRIMA) et qu'il soit et est
autorisé à signer tout document relatif à cette
demande.

**11. RÉOLUTION 23-075 - INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE AU
TERRAIN DE BALLES.**

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Le
Groupe Ohméga inc. pour l'instal-
lation de 8 luminaires LED, la
remise en état des montées
électriques sur deux (2) poteaux,
la vérification de deux (2)
autres poteaux, la fourniture de

8 fixtures d'éclairage LED d'une capacité de 300 W, 5000 K, 347 volts, la fourniture de tout le matériel nécessaire, de la fourniture du camion nacelle ainsi que la main-d'œuvre.

CONSIDÉRANT QUE pour ces travaux d'installation, la Ville fournira les équerres en aluminium de 2 pouces de même que le flat bar, équipement servant pour la traverse et sa solidification de part et d'autre du poteau.

CONSIDÉRANT QUE le coût total de cette proposition s'élève à 23 195 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre du Groupe Ohméga telle que ci-haut décrite au coût de 23 195 \$, plus taxes applicables.

12. RÉSOLUTION 23-076 - DEMANDE DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS.

CONSIDÉRANT la demande de madame Sophie Marticotte, enseignante à l'école des Prospecteurs et responsable du bal des finissants 2023 demandant à la Ville de Murdochville une participation financière pour payer une partie des dépenses liées à la réalisation du bal des finissants.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde pour l'organisation du bal des finissants 2023, la somme de 300 \$ à titre d'appui financier à titre de participation financière

QUE ce montant soit payé par le programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 150 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 150 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

13. RÉSOLUTION 23-077 - DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE - RÉF. : TOURNOI DE GOLF ANNUEL.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Jean-Pierre Chouinard, président du Club Lions de Murdochville et organisateur du tournoi de golf

annuel, et de madame Nadia Soucy, responsable des commandites, demandant une contribution financière pour la location du terrain de golf pour son tournoi de golf annuel.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD, S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville octroie au Club Lions de Murdochville une somme de 500 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 250 \$ chacun, et ce afin de couvrir le coût de location du terrain de golf pour son tournoi annuel.

14. RÉOLUTION 23-078 – EMBAUICHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2023 ET SUIVANTES.

CONSIDÉRANT QU' en période estivale la Ville de Murdochville a un besoin particulier d'employé(e)s journaliers.

CONSIDÉRANT QUE des critères d'embauche doivent être établis afin d'éviter des situations ambiguës lors de la sélection de ceux-ci.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, parmi les demandes reçues à la Ville, l'ordre d'appel pour la sélection d'embauche des étudiants pour la saison estivale 2023 et suivantes soit et est le suivant :

1. Étudiant enfant d'employé(e)s de la Ville de Murdochville, qui va aux études à l'extérieur de Murdochville et ce, à temps plein et qui est à la charge de ses parents.
2. Étudiant qui au printemps 2023 est de niveau universitaire.
3. Étudiant qui au printemps 2023 est de niveau collégial ou études professionnelles.
4. Étudiant enfant d'employé(e)s de la Ville de Murdochville qui au printemps 2023 est de niveau secondaire II à V.
5. Étudiant qui au printemps 2023 est de niveau secondaire V.
6. Étudiant qui au printemps 2023 est de niveau secondaire IV.
7. Étudiant qui au printemps 2023 est de niveau secondaire III.
8. Étudiant qui au printemps 2023 est de niveau secondaire II.

QUE les critères suivants soient et sont respectés :

1. Les étudiants doivent répondre à la définition stipulée à l'article 4.04 de la convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville.
2. Un seul étudiant par famille.
3. Ne pas avoir d'autres emplois prévus au cours de l'été.
4. Priorité accordée aux étudiants résidant en permanence à Murdochville.
5. Un étudiant qui quittera son emploi ne pourra être réembauché par la suite.
6. Avant d'être embauché, un étudiant sélectionné devra, sur demande, faire la preuve, qu'il a fréquenté une institution d'enseignement au cours de l'année qui précède la saison estivale concernée et qu'il est inscrit pour son retour aux études à la session automne qui suit.

QU'advenant le fait que plusieurs étudiants soient dans la même catégorie, une pige pour déterminer l'ordre d'appel soit faite en présence du directeur général et greffier-trésorier, du directeur du service des Travaux publics et d'une employée du bureau administratif.

QUE la Ville se réserve le droit de ne pas considérer certains de ces critères s'il devait se présenter une rareté de demande.

QUE le salaire des employé(e)s étudiants soit celui prévu à l'article 20.03 de la convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville.

15. ÉCLAIRAGE DE RUES.

Avant de prendre quelque décision que ce soit, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphane Gamache, procédera à des vérifications auprès d'Énergère considérant qu'il ne reste pas autant de lampadaires à changer qu'en début de projet et afin de connaître les délais pour compléter leur installation.

16. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 23-080 - ACOMPTE SUR LA FACTURE 287 À TI-ZOUR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

CONSIDÉRANT la facture 287 de Ti-Zour Entrepreneur général pour l'achat et l'installation de 25 fenêtres hybrides et de 2 portes d'aluminium au montant de 80 651,84 \$, plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre monsieur René Robinson, le maire, madame Délisca Ritchie Roussy ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphane Gamache, relativement à une possibilité d'avance de

paiement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de procéder
à une avance de paiement au montant de 25 000 \$.

**B) RÉSOLUTION 23-081 - FONDS POUR LES FESTIVITÉS
ENTOURANT LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde pour
l'organisation des festivités de la fête de la
Saint-Jean-Baptiste une somme de 1 000 \$

QUE ce montant soit pris à même le programme de
contributions volontaires d'Énergie éolienne du
Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller,
soit 500 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et
500 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

**C) RÉSOLUTION 23-082 - DEMANDE DE LA MAISON DES
JEUNES LA CELLULOSE.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Steven
Aubut-Huet, coordonnateur de la
Maison des jeunes La Cellulose
demandant à la Ville de
Murdochville une participation
financière pour un voyage de
trois (3) jours à Val-Cartier qui
se déroulera à la fin du mois.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde à la Maison
des jeunes La Cellulose pour le voyage à Val-
Cartier, la somme de 250 \$ à titre d'appui
financier.

QUE ce montant soit payé par le programme de
contributions volontaires d'Énergie éolienne du
Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller,
soit 125 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et
125 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

**D) RÉSOLUTION 23-083 - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE.**

CONSIDÉRANT le programme Fonds d'aide aux
initiatives régionales (FAIR) a
pris fin le 31 mars 2023.

CONSIDÉRANT la promesse électorale de la CAQ
d'investir dans la vitalisation
des noyaux villageois au Québec.

CONSIDÉRANT l'abolition du FAIR et conséquemment du volet 4 qui visait à appuyer les municipalités locales dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques.

CONSIDÉRANT QUE ce volet offrait la possibilité aux municipalités de toutes tailles d'effectuer des travaux d'améliorations de leurs infrastructures de proximités utilisées tant par les touristes que par la population locale.

CONSIDÉRANT QUE le programme était utilisé par l'ensemble des municipalités de la Gaspésie, qu'il représentait une contribution essentielle à la vitalité des territoires, et ce même si les montants y étaient somme toute raisonnables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Conseil municipal de la Ville de Murdochville demande au Gouvernement du Québec d'offrir aux municipalités de la Gaspésie un programme visant à appuyer les municipalités locales dans la réalisation de travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond aux questions posées par le public.

18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 20.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

STÉPHANE GAMACHE
Directeur général et
greffier-trésorier